



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2023-320

Objet : 1er renouvellement de la concession au nom de CABAUD Secteur : 40 Numéro : 058 Titre de concession n° 74/2023

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-13 et suivants relatifs aux concessions,

VU l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement général du cimetière communal en date du 17 août 2021,

VU la délibération n° 2022-12-21/04 en date du 21 décembre 2022 actualisant les tarifs des concessions au cimetière communal,

CONSIDÉRANT la demande, en date du 18 juillet 2023, présentée par Monsieur Aimé CABAUD demeurant 28 rue de Villacoublay à VELIZY VILLACOUBLAY (78140), concessionnaire tendant à obtenir le renouvellement de la concession de terrain de type CAVEAU 3 CASES SIMPLES, secteur 40 numéro 058 dans le cimetière communal accordée à la famille CABAUD,

CONSIDÉRANT l'acquisition de la concession le 19 novembre 1993 pour 30 ans,

DÉCIDE

Article 1 : de renouveler la concession de terrain de type CAVEAU 3 CASES SIMPLES, secteur 40 numéro 058, pour une durée de 30 ans, du 19 novembre 2023, jusqu'au 19 novembre 2053,

Article 2 : le coût de son renouvellement est de 1 035,00 euros TTC,

Article 3 : le concessionnaire et ses ayants droit s'engagent à respecter toutes les mesures prescrites par le règlement général du cimetière de Vélizy-Villacoublay, le Code Général des Collectivités Territoriales et toute réglementation s'y afférant,

Article 4 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr,

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Vélizy-Villacoublay, le 19 juillet 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230719-DEC_2023_320-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2023

Acte affiché du 21/07/2023 au 22/09/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr